

# Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/2534

Nom du fournisseur ou marque commerciale	Miele
Adresse du fournisseur	Carl-Miele-Straße 29, 33332 Gütersloh, DE
Référence du modèle	TSH783WP 9kg
Type de sèche-linge à tambour	electric condenser

## Paramètres généraux du produit

Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur	
Capacité nominale <sup>(a)</sup> (kg)	9.0		Dimensions en cm	Hauteur	85
				Largeur	60
				Profondeur	64
Indice d'efficacité énergétique (IEE) <sup>(a)</sup>	54.9		Classe d'efficacité énergétique <sup>(a)</sup>	C	
Taux de condensation (%) <sup>(a)</sup> (le cas échéant)	94		Classe de taux de condensation (le cas échéant) <sup>(a)</sup>	A	
Consommation d'énergie pondérée en kWh par cycle de séchage. La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	1.01				
Durée du programme <sup>(a)</sup> (heures:minutes)	Capacité nominale	3:04	Type de construction	Pose libre	
	Moitié	1:48			
Émissions de bruit acoustique dans l'air <sup>(a)</sup> (dB (A) re 1 pW)	62			B	
Mode arrêt (le cas échéant) (W)	0.50		Mode veille (W) (le cas échéant)	-	
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00		Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2.00	
Pour les sèche-linge domestiques à tambour équipés d'une pompe à chaleur, le nom chimique ou la désignation industrielle acceptée du gaz réfrigérant utilisé, sans préjudice du règlement (UE) no 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés				R290	

Lien internet renvoyant à des informations sur la disponibilité des pièces de rechange pour les réparateurs professionnels et les utilisateurs final <https://www.miele.com/service>

Lien internet renvoyant aux instructions de réparation pour les utilisateurs finals <https://www.miele.com/service>

Lien internet renvoyant à des prix indicatifs hors taxes <https://www.miele.com/service>

Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur 24 mois

## Informations supplémentaires

Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 6, du règlement (UE) 2023/2534 <https://www.miele.com/>

<sup>(a)</sup> Pour le programme eco.